RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

MAIRIE DE COMIGNE

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2026

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de COMIGNE, se sont réunis, salle de la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire en date du 22/09/2026.

Présents : DHOMPS Fabrice_ MINUZZI Thierry_ PIANA Anne-Marie_ FUENTES Yann_ FRAISSE André_ BASTARDO Agnès_ VAISSIERE Audrey.

Excusés/absents : LANGLOYS Peggy (Pouvoir à F.DHOMPS)_FUENTES Ruddy_ DELPORTO Manon

Secrétaire de séance élu(e) : MINUZZI Thierry

.....

CONVOCATION A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL/ORDRE DU JOUR

N°COM-2026/45_Registre des délibérations

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2026
- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA C.L.E.C.T (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées/ Carcassonne Agglo*
- CONTRIBUTION DE SOUTIEN_ SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE POMAS
- AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT PHOTOCOPIEUR RICOH
- DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE CAPENDU
- CRÉATION D'UN ACCÈS VÉHICULE SUR DOMAINE COMMUNAL
- DEMANDE(S) D'URBANISME INSTRUITE(S) PAR l'A.D.S
- TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTRERISES
- TRAVAUX COMMUNAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

N° COM-2026/46_Registre des délibérations

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance (ou représentés).

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2026.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T)

N° COM-2026/47_Registre des délibérations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place par délibération en date du 18 mars 2002 conformément à l'article 86IV de la Loi du 12 juillet 1999 modifiant l'article 1609 nonies CIV du Code Général des Impôts.
Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°2026-173 en date du 29 juin 2026 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo portant composition de la CLECT, et fixant la composition de la CLECT à un représentant par commune ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;
Vu l'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026,
Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
Il est proposé de désigner Mr DHOMPS Fabrice, comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :
➢ **DECIDE de désigner Monsieur Fabrice DHOMPS comme représentant de la commune de COMIGNE au sein de la CLECT.**

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION DE SOUTIEN-SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE POMAS

N° COM-2026/48_Registre des délibérations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.
Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de COMIGNE tient à apporter sa solidarité à la commune de Pomas.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir la commune de Pomas dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

•Faire un don d'un montant de trois cent cinquante euros (350€) à l'Association des Maires de l'Aude, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

➢ **APPROUVE** ce soutien financier et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR RICOH

N° COM-2026/49_Registre des délibérations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
Le contrat souscrit pour le photocopieur, auprès de la société RICOH, arrive à son terme.
Le partenaire propose une nouvelle offre commerciale :

SOLUTION PROPOSEE AUX CONDITIONS UNADERE								
Modèle	Loyer	Volume moyen N&B	Coût Copie N&B H.T.	TOTAL N&B	Volume moyen Couleur	Coût Copie Couleur H.T.	TOTAL COULEUR € H.T	Pack Tranquillité € H.T.
IM C2010 NEUF	128,37 €	881	0,00350	3,08 €	3 335	0,03000	100,05 €	47,97
TOTAL MATERIEL & MAINTENANCE		279,47 €						
ECONOMIE TRIMESTRIELLLE		90,25 €						

Cette offre est soumise à adhésion à la centrale de référencement UNADERE moyennant une cotisation de la commune de 50€ ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

➢ **ACCEPTE l'offre commerciale présentée pour location du photocopieur avec service de maintenance afférent,**

➢**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société RICOH.**

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE CAPENDU

N° COM-2026/50_Registre des délibérations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026,
Vu les statuts modifiés du Syndicat de gestion du Collège de l'Alaric, donnant lieu à de nouvelles élections syndicales,
Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ **DESIGNE les délégués ci-dessous, pour siéger au syndicat de gestion du collège de Capendu :**

- **Délégués titulaires : DHOMPS Fabrice**
- **Délégués suppléants : DIAZ Cyril.**

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE CRÉATION D'UN ACCES VEHICULE SUR DOMAINE PUBLIC AU (CHEMIN DES COMBES)

N° COM-2026/51_Registre des délibérations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande présentée par Mme LOPEZ Conchita, propriétaire du bien situé 7 rue des Erables (référence cadastrale C358) tendant à obtenir l'autorisation de créer un accès véhicule à sa propriété (depuis la voie communale « Chemin des Combes »), impliquant une occupation du domaine public communal.
Le projet consiste à réaliser les travaux suivants :
-Pose et raccordement d'une buse de type ECOPAL, de diamètre 400 mm, identique à celle existante, sur une longueur de 6 m ;
- réalisation d'un coffrage à l'extrémité côté Ouest, afin d'éviter les atterrissements dans le fossé ;
- remblaiement et grave avec pente d'écoulement
- pose en limite de propriété, d'un portail à ouverture coulissante.

Monsieur le Maire précise que les travaux devront être réalisés aux frais exclusifs du pétitionnaire, sous sa responsabilité et conformément aux règles techniques applicables, sans porter atteinte à la circulation, à la sécurité des usagers ni au bon écoulement des eaux pluviales.
Le bénéficiaire devra également maintenir en bon état l'ouvrage ainsi créé et assurer son entretien. Toute modification ou intervention ultérieure sur l'ouvrage devra faire l'objet d'un accord préalable de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :
Article 1 – D'autoriser Mme LOPEZ Conchita à créer un accès véhicule à sa propriété, avec occupation du domaine public communal, conformément aux caractéristiques techniques exposées ci-dessus.
Article 2 – Les travaux seront réalisés exclusivement aux frais et sous la responsabilité du pétitionnaire. Ils devront respecter les caractéristiques techniques présentées dans sa demande et notamment celles relatives à la buse, au fil d'eau, au coffrage, au remblaiement et à la pente d'écoulement.

Article 3 –L'aménagement ne devra en aucun cas entraver ou modifier de manière préjudiciable l'écoulement des eaux dans le fossé communal. Le pétitionnaire devra veiller au maintien permanent du libre écoulement des eaux et à l'entretien de l'ouvrage.
Article 4 – Le portail devra être installé de manière à permettre son ouverture coulissante à l'intérieur de la propriété, sans empiéter sur la chaussée ni constituer une gêne ou un danger pour les usagers de la voie publique.
Article 5 – Le pétitionnaire sera entièrement responsable de l'ouvrage et de son entretien. Il supportera les conséquences de tout dommage qui pourrait être causé au domaine public communal du fait de l'aménagement ou de son entretien.
Article 6 – La présente autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers et des autres autorisations administratives éventuellement nécessaires. Elle ne vaut pas autorisation d'urbanisme lorsque celle-ci est requise.
Article 7 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DEMANDES D'URBANISME INSTRUITES PAR LE SERVICE ADS DE CARCASSONNE AGGLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme instruites par le service ADS :

DP 011 095 26 00003	18/06/2026	18/07/2026	Favorable tacite	HBE SOLUTIONS	7 Rue des Erables 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00004	23/06/2026	23/07/2026	Favorable tacite	RODRIGUEZ Moïse	2 Bis Chemin de Moux 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00005	07/07/2026	03/09/2026	Favorable tacite	AGUILHON ROLAND	1 Impasse des Oliviers 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00006	08/07/2026	08/08/2026	Favorable tacite	MORIN Olivier	7 Rue Jean Lebrau 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00007	09/07/2026	09/08/2026	Favorable tacite	ENEDIS	Hameau le Pessou 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00008	28/07/2026	28/08/2026	Favorable tacite	MORIN Olivier	6 Rue de la Mairie 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00009	28/07/2026	28/08/2026	Favorable tacite	morin olivier	22 Rue de la Mairie 11700 COMIGNE
DP 011 095 26 00012	01/09/2026	09/09/2026	Défavorable	morin olivier	11 Boulevard du Sud 11700 COMIGNE

TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTRERISES

•Réfection du revêtement voirie suite aux travaux de renforcement BT : Intervention de l'entreprise SOBECA
•Défense incendie/Protection du massif : Intervention prévue de Aude TP pour remplissage bâche (retard suite à l'arrêté Préfectoral portant sur les restrictions de l'usage de l'eau) →1er remplissage à charge commune, les suivants seront à la charge du Département
•Reprise des concessions constatées en l'état d'abandon dans le cimetière communal : Intervention de l'entreprise CRABOL.
→1 registre sera à disposition en mairie pour la liste des personnes transférées dans l'ossuaire communal.
→ la famille AZAIS souhaite céder 2 concessions à la Mairie

TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur Yann FUENTES a présenté les travaux récemment effectués par les services techniques municipaux :
•Entretien courant espaces verts, matériel et véhicules
•Intervention de 2 jours sur la commune de POMAS
•Renfort pergola foyer
•création wc à côté de la buvette
•réparation portillon aire de jeux

INFORMATIONS DIVERSES

• TRANSPORT MINIBUS COMIGNE

Madame Agnès BASTARDO s'occupe de gérer l'ensemble des transports (chauffeurs, inscriptions..). Il est prochainement prévu un transport sur le marché de Lézignan.

•ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Thierry MINUZZI a contacté l'entreprise ROBERT pour l'ajout d'1 poteau E.P dans la zone de la Cave coopérative, ainsi que le remplacement d'1 poteau endommagé au Chemin des Orts.

Par ailleurs, l'entreprise ROBERT a informé prévoir sa prochaine intervention courant avril/mai 2027, pour la Rénovation de l'éclairage public communal (dernière tranche).

•SENTIER ARTISTIQUE

Monsieur le Maire a pris contact avec Carcassonne Agglo, afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier en vue de la demande d'inscription du sentier artistique au *Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)*.
Les représentants de l'association peinture seront conviés à la réunion avec Carcassonne Agglo.

•DOCUMENT CADRE ET PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire, Monsieur Thierry MINUZZI et Madame Anne-Marie PIANA, ont rencontré le service en charge au sein du SYADEN, afin d'obtenir des précisions relatives au Document Cadre (classement par la DDTM des terrains concernés..), ainsi que les normes à respecter et imposées par les prestataires du réseau électrique : constructibilité et étude de faisabilité, étude environnementale, raccordement, coût financier..

•RÉFECTION CANALISATION EAU

Monsieur le Maire a rencontré le service de l'Eau de Carcassonne Agglo afin de prévoir la programmation des travaux en 2027.
Les travaux proposés sont la réfection de la canalisation Rue Jean Lebrau.

•PROJET DÉFENSE INCENDIE_ PROTECTION DU MASSIF

Le Département a accordé à la commune une subvention correspondant à 20% du montant des travaux HT.
Cette aide vient s'ajouter à la subvention de 60% déjà attribuée par l'État, portant ainsi le taux de financement public à 80% du coût total du projet estimé à 28 310.00€ HT, soit 33 972.00€ TTC.

•REMERCIEMENTS

-La famille LLOBET a adressé ses remerciements à la commune pour le nettoyage de l'Église
-Les riverains de l'Impasse des Oliviers ont également remercié la commune, à la suite de l'installation du panneau de signalisation indiquant la voie sans issue.

•ATELIERS FAMILLE RURALE

L'association Familles rurales a proposé 4 *Ateliers Culture* entre le 15 septembre et le 6 octobre.
Lors d'une prochaine session, envisager d'organiser des ateliers sur la sécurité routière.

•GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A LA FERMETURE DU MASSIF DE L'ALARIC

Un groupe de travail, composé des Maires des différentes communes concernées et des services de la préfecture/DDTM, se réunira le 12 novembre 2026.
Ce groupe de travail est consacré à la mise en place d'un dispositif spécifique au massif de l'Alaric.

Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.
Le procès-verbal de cette réunion sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
DHOMPS Fabrice

MAIRIE DE COMIGNE
11(Aude)

Le Secrétaire de séance,
MINUZZI Thierry